

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution du Thérain : point de situation

Beauvais, le 27 octobre 2022

Des investigations ont été menées pour identifier la cause de la pollution du Thérain. Il s'avère que l'épisode venteux du dimanche 23 octobre a endommagé un réservoir contenant de l'engrais liquide lequel s'est déversé dans le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales. Grâce à l'intervention des services de l'État concernés, de la commune de Songeons et de Véolia, il a été mis un terme à cet écoulement, Véolia a nettoyé les réseaux par hydrocurage et blocage des eaux polluées.

La capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées de Songeons a été également perturbée du fait de cette pollution. Véolia met en œuvre un processus de restauration des capacités de filtrage de la station, dont le rétablissement total prendra vraisemblablement quelques semaines.

Cette pollution a pour principale conséquence une mortalité piscicole sur le cours du Thérain, à partir de Songeons et jusqu'à l'aval de Beauvais. Des prélèvements et des analyses continuent d'être réalisés pour mesurer l'évolution de la situation.

Les services de l'État en lien étroit avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les collectivités locales, assurent le suivi de la situation au sein du centre opérationnel départemental (COD).

Pour rappel, Corinne Orzechowski, préfète de l'Oise, a décidé de prendre des mesures de précaution en interdisant sur l'ensemble du linéaire du Thérain y compris ses bras et les plans d'eau alimentés par le Thérain ou ses bras, depuis Songeons jusqu'à la confluence de l'Oise :

- La pêche ;
- La consommation de toutes les espèces de poissons,
- L'usage de l'eau (pour l'abreuvement des animaux et les sports nautiques notamment).

Les communes riveraines concernées sont : Allonne, Angy, Bailleul-sur-Thérain, Balagny-sur-Thérain, Beauvais, Bonnières, Bury, Canny-sur-Thérain, Cires-lès-Mello, Cramoisy, Crillon, Escames, Fontenay-Torcy, Fouquénies, Haucourt, Heilles, Herchies, Héricourt-sur-Thérain, Hermes, Hondainville, Lachapelle-sous-Gerberoy, Martincourt, Maysel, Mello, Milly-sur-Thérain, Montataire, Montreuil-sur-Thérain, Mouy, Rochy-Condé, Saint-Félix, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Samson-la-Poterie, Saint-Vaast-lès-Mello, Songeons, Sully, Therdonne, Troissereux, Villers-Saint-Sépulcre, Vrocourt et Warluis.

Cabinet de la préfète de l'Oise